

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 13 Février 2024 à 20h45**

Présents : Isabelle GOUSMAR, Pascale DALMASO, Patrick GAY, Mireille LAPORTE, Maxime RAMON-GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Jacques ROUX, Valérie SÉRIÉ et Nancy SOURBIER

Procurations :

Christine CAMBOULIVES à Isabelle GOUSMAR  
Florent FARAMOND à Jean-Pascal RAYNAUD  
Nathalie MAYBON-CHEMINEL à Pascale DALMASO  
Marie-Christine SAUZARET à Nancy SOURBIER

Excusés : Pierre THOMAS et Jean-Gaël ZOUITEN.

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance.

**1/ Approbation du dernier compte rendu**

Signature du compte rendu du conseil municipal du 5 Décembre 2023.

**Approuvé à l'unanimité**

**2/ Autoriser le Maire à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget.  
Annule et remplace la délibération 2023 – 46.**

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, de faire des dépenses d'investissement d'un maximum un quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2023, dans l'attente du vote du budget 2024.

Soit un montant maximum de 354 750 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**3/ Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale.**

En tant que membre de l'AFL, la convention impose de prendre une délibération annuellement afin de pouvoir bénéficier d'un prêt durant l'année si besoin.

**Approuvé à l'unanimité**

**4/ Changement logiciel gestion restauration scolaire.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer de logiciel de restauration scolaire.

Le logiciel proposé permettra aux parents d'inscrire leurs enfants pour le mois à venir et de régler les factures en ligne lors de l'inscription.

Un devis a été demandé à l'entreprise Servi-Plus, il s'élève à 349 € HT par an.

**Approuvé à l'unanimité**

**5/ Modification de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence jeunesse.**

Par délibération 2023-12-124 du mardi 12 Décembre 2023, le conseil communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation libre révisée pour 2023.

Cette révision fait suite au transfert de la compétence jeunesse « gestion d'accueils collectifs de mineurs de 11 à 17 ans » à l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le montant de l'attribution de compensation tel que délibéré par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

ATTRIBUTION de COMPENSATION	ATTRIBUTION de COMPENSATION 2015	TRANSFERT JEUNESSE	ATTRIBUTION de COMPENSATION 2023
MONTJOIRE	1 530,00 €	2 344,00 €	- 814,00 €

**Approuvé à l'unanimité**

## 6/ Ateliers Municipaux – Signature marché de travaux.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de construction des Ateliers Municipaux, s'élève à la somme de 474 500 € HT hors mobilier, honoraires compris.

Cinquante entreprises ont remis leurs offres pour 12 lots, dans les délais impartis.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le cabinet ASTRUC chargé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

LOTS	ENTREPRISES	TRAVAUX HT
Lot 1 – VRD	ECTP	69 800,16 €
Lot 2 – GROS ŒUVRE	PROBAT	76 000,00 €
Lot 3 – CHARPENTE - COUVERTURE	DA COSTA BATIMENTS	68 000,00 €
Lot 4 – BARDAGES	DA COSTA BATIMENTS	52 000,00 €
Lot 5 – SERURERIE – PORTAILS	ARLANDES	29 802,00 €
Lot 6 – MENUISERIES EXTERIEURES	ALUTARN	13 449,80 €
Lot 7 – PLATRERIE	ETP	20 777,60 €
Lot 8 – MENUISERIES INTERIEURES	COUCOUREUX	7 210,68 €
Lot 9 – CARRELAGE	LACAZE	9 589,00 €
Lot 10 – PEINTURE	BAYLET	3 577,50 €
Lot 11 – ELECTRICITE	CEDES	19 850,00 €
Lot 12 – PLOMBERIE – SANITAIRE - CVC	OCCITAN ELEC	15 750,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>385 807,44 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## 7/ Création d'un Pumptrack – Demandes de subventions à l'Agence Nationale du Sport, au département et à la région.

Monsieur GAY, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal sur le projet de création d'un Pumptrack sur la Commune.

Le Pumptrack est un lieu de pratique de sports de glisse urbains que sont le BMX, le Roller et la trottinette, où se côtoient des pratiquants de tous niveaux et de tous âges.

Situé aux côtés du terrain de football et du city stade, cet équipement sportif viendrait combler une absence de lieux de glisse sur le territoire et pourrait constituer un lieu de vie, d'échanges et de cohésion sociale.

Au terme de plusieurs devis, deux devis sont retenus pour la qualité de leur offre :

- Entreprise RS.TP pour la réalisation de la plateforme pour un montant de 7 821,25 € T soit 9 385,50 € TTC.

- Entreprise PLAYGONES pour la fourniture et la pose du Pumptrack pour un montant de 37 530,00 € HT soit 45 036,00 € TTC.

**Approuvé à l'unanimité**

## 8/ Modification indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Madame le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi (Articles L.2123-20 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales), les indemnités de fonctions versées au Maire ainsi qu'à ses adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Cette indemnité est calculée en fonction d'un taux maximal de l'indice 1027 brut en fonction de l'importance démographique de la Commune.

Elle s'élève à 51,6% maximum de l'indice 1027 brut pour le maire, 19,8% maximum de l'indice brut 1027 brut pour les adjoints pour une population comprise entre 1 000 et 3499 habitants et 6 % pour les conseillers délégués compris dans l'enveloppe globale des indemnités.

Le décret n°2023-519 du 28 Juin 2023 prévoit d'attribuer 5 points à l'indice majoré à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Cette attribution entraîne automatiquement une augmentation des indemnités des élus locaux.

**Approuvé à l'unanimité**

### **9/ Subvention communale – USEP École**

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur RIBIERE, Directeur de l'École René ABRIBAT à MONTJOIRE concernant l'Association Sportive.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 650 € pour encourager cette association dont font partie les élèves de la commune.

**Approuvé à l'unanimité**

### **10/ Subvention communale exceptionnelle**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Comité des Fêtes a effectué des dépenses qui incombaient à la Commune lors du repas des Aînés.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 360 € afin de pallier aux dépenses.

**Approuvé à l'unanimité**

### **11/ Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022 de la C3G.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022 établi par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Ce rapport présente une vue générale de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

**Approuvé à l'unanimité**

### **12/ Avis de la Commune sur la présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement sur le périmètre de la Commune de MONTJOIRE.**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la société SOLVALOR a déposé un dossier en vue d'obtenir, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) l'enregistrement de l'ouverture d'une plateforme de transit, de traitement et de valorisation des terres et sédiments inertes et non inertes située 421 Chemin des Prieurs sur la Commune de BESSIÈRES.

Un registre d'enquête publique a été mis à disposition des habitants et la publicité réglementaire affichée en Mairie du 21 janvier 2024 au 6 Mars 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis à ce projet d'ICPE.

Après délibération, le Conseil Municipal estime ne pas avoir assez d'informations pour se prononcer.

Madame le Maire et Monsieur GAY se rendront auprès de Commissaire enquêteur le 23 Février 2024 afin d'obtenir plus de renseignements permettant d'éclairer le vote.

### **13/ SDEHG – Programme LED++ - Rue de la Vieille Côte.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 15 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 86%.

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

**Approuvé à l'unanimité**

### **14/ Questions diverses.**

- L'Etat donne offre aux communes la possibilité d'exonérer tout ou partie de taxe foncière sur la construction de maisons neuves économes en énergie pour une durée de 5 années maximum.  
L'ensemble du Conseil Municipal estime que les dotations de l'Etat étant de plus en plus réduites, la Commune ne peut se permettre ce manque à gagner.
- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune finançait l'intervenante musique à l'école pour un coût de 7 000 € par an. Cette année scolaire, Madame le Maire a

demandé à l'intervenante de revoir ses tarifs. Cette dernière n'est venue à l'école que le premier trimestre pour un montant de 3 000 €.

Madame le Maire rappelle que la Mairie donne une subvention de 10 000 € annuelle à l'école auxquels se rajoutent 2 600 € de subvention à la coopérative scolaire, une subvention de 650 € pour l'adhésion à l'USEP, prend en charge la maintenance des photocopieurs, les photocopies, le téléphone, les transports pour la piscine et la moitié du montant des repas de la cantine.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter de financer l'intervenante musicale.

- Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'il faut commencer à prévoir quels équipements seront nécessaires pour la nouvelle salle des fêtes, afin de prévoir les divers branchements et les demandes de subvention. Elle présente ainsi un premier projet de matériel de restauration pour un montant global de 6 909 € HT.
- Madame SOURBIER informe le Conseil Municipal de l'intention de la C3G de prendre la compétence « personnes âgées » lors du prochain mandat. Les Communes seront invitées à se prononcer à ce propos.
- Les Élus, dans leur ensemble, soulèvent le problème du manque de civisme des citoyens aux abords des conteneurs poubelles du village, manque de civisme également en jetant les déchets verts et les déchets ménagers dans les fossés et les champs.

Madame le Maire rappelle que la gestion des déchets est une compétence de la C3G et qu'elle ne manquera pas de soulever toutes les incivilités constatées. Par ailleurs, Madame DALMASO et Monsieur ROUX informent que la C3G ne disposent plus de composteurs.

- Le panneau d'affichage à l'entrée du village ne fonctionne toujours pas malgré différentes interventions.

La séance est levée à 22H10.

A collection of handwritten signatures in blue ink. The signatures are scattered across the page. Some are clearly legible, such as 'SOURBIER' and 'DALMASO'. Others are more stylized or partially obscured. There are approximately 10-12 distinct signatures or initials.